**71ème Assemblée générale des Nations unies**
**Première commission**
Segment 5 – Autres mesures de désarmement et de sécurité internationale

**Explication de vote**
après le vote

par M. Louis Riquet
Représentant permanent adjoint de la France auprès de la Conférence du désarmement

**Au nom des Etats-Unis d'Amérique,**
**du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France**

***L.63 "Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri"***

New York, le 1er novembre 2016

Monsieur le Président,

Je m'exprime au nom du Royaume Uni et des Etats-Unis et de la France pour expliquer nos votes négatifs sur le projet de résolution L.63 intitulée« Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ».

Monsieur le Président, il ne s'agit pas là d'un sujet nouveau.

Les effets sur l'environnement, ainsi que les effets durables sur la santé, de l'usage des munitions à uranium appauvri ont été examinés en profondeur par l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations unies pour l'environnement, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'OTAN, les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies, la Commission européenne, et d'autres.

Aucune de ces enquêtes n'a établi de cas d'effets de long terme sur l'environnement ou la santé attribuables à l'usage de ces munitions. Il est donc regrettable que les conclusions de ces études soient ainsi ignorées, et que les auteurs de cette résolution appellent à des études complémentaires sans prendre en considération les études existantes. Il est de plus regrettable que les auteurs de cette résolution aient omis de mentionner dans son intégralité la réponse de 2010 du Programme des Nations unies pour l'environnement, et qu'ils n'aient retenu qu'une citation partielle pour tenter d'appuyer leurs revendications.

Cette citation se lit ainsi :

> *« Les principales constatations scientifiques se retrouvent dans les trois évaluations. Les échantillons prélevés sur les sites concernés montraient que même dans les zones fortement contaminées, le niveau général de radioactivité était faible et restait dans les limites des normes internationales acceptables et qu'il n'y avait pas de dangers immédiats liés aux particules déposées sur le sol ou en suspension ».*

Compte tenu du manque de preuve tangible du contraire, nous ne reconnaissons pas le risque potentiel allégué sur la santé et l'environnement. En conséquence, nous ne pouvons pas soutenir de résolution des Nations unies présupposant que l'uranium appauvri serait nocif.

Je vous remercie Monsieur le Président./.

**71st session of the United Nations General Assembly**
**First Committee**
Cluster 5 – Other disarmament measures and international security

**Explanation of vote**
after the vote

By Mr. Louis Riquet
Deputy Permanent Representative of France to the Conference on Disarmament

**on behalf the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland,**
**the United States of America and France**

***L.63 "Effects of the use of armaments and ammunitions containing depleted uranium"***

New York, November 1st 2016

Mr. Chairman,

I am speaking on behalf of the United Kingdom, the United States and France to explain our negative vote on draft resolution L.63 "Effects of the use of armaments and ammunitions containing depleted uranium".

Mr. Chairman, this is not a new issue.

The environmental and long-term health effects of the use of depleted uranium munitions have been thoroughly investigated by the World Health Organization, the United Nations Environmental Program, the International Atomic Energy Agency, NATO, the U.S. Centers for Disease Control and Prevention, the European Commission, and others.

None of these inquiries has documented long-term environmental or health effects attributable to use of these munitions. It is therefore regrettable that the conclusions of these studies are thus ignored, and that the authors are calling for further studies without taking into account the existing research.

It is further regrettable that the sponsors of this resolution have failed to quote the response from 2010 from the United Nations Environment Programme in its entirety and tried a partial quotation to strengthen their alleged claim.

This quote reads as follows:

> *"The main scientific findings were consistent across the three assessments. Measurements taken at the depleted uranium sites showed that, even in areas with widespread depleted uranium contamination, the overall levels of radioactivity were low and within acceptable standards, with no immediate dangers from either particle based or waterborne toxicity".*

Given the lack of tangible evidence to the contrary we do not recognize the presupposed potential risk to health and the environment and therefore do not support UN resolutions that presuppose Depleted Uranium is harmful.

Thank you Mr. Chairman.